

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le 16 décembre 2024 à 19 h 45, au centre municipal situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, et dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement 494-24 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités – exercice financier 2025
4. Dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
5. Calendrier des publications du bulletin municipal 2025
6. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027
7. Période de questions du public
8. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 5 décembre 2024.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 5ème jour de décembre 2024 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5ème jour de décembre 2024.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière